



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2002/61
21 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent vingt-huitième session, 12-15 novembre 2002,
point 5.2.21 de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 1 AU RÈGLEMENT N 113

(Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique)

Communication du Groupe de travail de l'éclairage
et de la signalisation lumineuse (GRE)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa quarante-huitième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRE/2002/6 non modifié (TRANS/WP.29/GRE/48, par. 39).

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Paragraphe 5.2.1 (en russe seulement), rectifier comme suit:

«... нельзя отделить отражатель от рассеивателя ...»

(...le réflecteur et la lentille sont inséparables...)

Paragraphe 6.1.3 (en russe seulement), rectifier l'erreur typographique dans le renvoi au Règlement n° 37 en indiquant «Правил No 37».

Paragraphe 6.2.1 (en russe seulement), rectifier l'erreur typographique dans le renvoi aux projecteurs de la classe A en indiquant «класса А» (et non «класса 6»).

Paragraphe 6.2.3.2, note */ sous le tableau, rectifier comme suit:

«*/ rapport des intensités $\frac{50 R}{50 L} \geq 0,25$ »

Paragraphe 6.3.2.2, remplacer les mots «le centre lumineux» par les mots «le point d'éclairage maximal» et rectifier (en russe seulement) l'erreur typographique «0,6C» en indiquant «0,6°».
